



Conseil d'administration du 14 mars 2024

Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 36
Membres ayant donné mandat : 1
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20240036
ADHESIONS A DES PERSONNES MORALES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 29 février 2024, s'est réuni le 14 mars 2024 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Laurent BERNARD, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, M. Guy CHERON représenté par M. Jean-Marie MALAVAL, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Marc CHEVRIER, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Mariette EMILE, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, M. Jean-Pierre LAGANNE, M. Thierry LAVAL représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Michaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE.

Ayant donné mandat : Mme Christine LACOSTE à M. Arnaud COLLIN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°20230148 du conseil d'administration du 16 novembre 2023 approuvant les adhésions aux personnes morales pour l'année 2023 et suivantes,

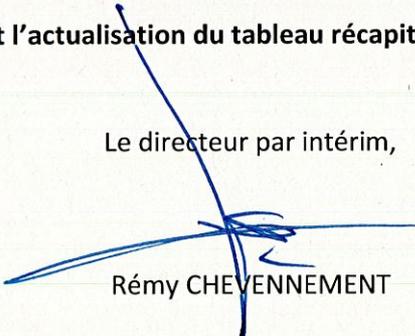
Sur proposition du directeur par intérim de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion aux personnes morales ci-dessous pour l'année 2024 et suivantes :

- Association MAB France – 24 chemin de Borderouge 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX, pour un montant de 2 500 €
- Association IPAMAC – 2 rue Benay 42410 PELUSSIN, pour un montant de 2 750 €

et l'actualisation du tableau récapitulatif des adhésions ci-joint.

Le directeur par intérim,


Rémy CHEVENEMENT

Le président du conseil d'administration,




Stéphan MAURIN

ADHESIONS A DES PERSONNES MORALES
ANNEE 2024 et suivantes

Dénomination	Montant	Délibérations de māj
ADHESIONS PLURIANNUELLES		
Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)	264 €	
Association nationale des Artisans Lauziers Couvreurs	60 €	20230100
Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN)	100 €	
Association Vigan Inter'Aide	20 €	
CAUE Languedoc-Roussillon	60 €	
Centre d'études et de recherche Benjamin Bardy (CERBB)	30 €	
Comité de tourisme de Lozère	20 €	
Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL Occitanie)	250 €	20220227
FOGEFOR (montant maximum car fonction du secteur où est organisée la formation)	50 €	20220227
Forêt Méditerranéenne	85 €	20230148
IPAMAC (association des parcs naturels du Massif central)	2 750 €	20240036
Le Lien des Chercheurs Cévenoles (LCC Font-Vive)	35 €	20230148
MAB France (association des réserves de biosphère françaises)	2 500 €	20240036
OCCITANIE LIVRE ET LECTURE	25 €	
OPenIG	1 500 €	
RAMSAR France (association des sites Ramsar français)	100 €	
Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon	365 €	
Réserves naturelles de France	300 €	
Société des lettres, sciences et arts de la Lozère	48 €	20220227
TOTAL	8 562 €	

mise à jour du 14/03/2024

Délibération n°20210239 du CA du 18 novembre 2021